

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fahamarinana

MINISTERE DU TOURISME

Antananarivo, le 16 AÛG 1995

DIRECTION GENERALE

DIRECTION D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES

N° 175 MINTOUR/DG/DADI

LE DIRECTEUR DE L'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES, p.i

à

Monsieur GIRAUD Paul France
10, Avenue de l'Indépendance
BP 541

ANTANANARIVO

OBJET: Lettre de notification.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour notification, la décision ministérielle N° 40 portant licence de classement de l'entreprise de voyages et d'animations touristiques dénommée : TRANSCONTINENTS

La décision ci-jointe n'est délivrée qu'en un seul exemplaire, il vous appartient d'en faire des photocopies si besoin est.

En outre, vous êtes tenu de déposer dans un délai de 1 mois à partir de la date de notification une demande d'autorisation d'ouverture accompagnée des pièces mentionnées dans l'arrêté 2232 du 26 Mai 1994 (article 31 et 32).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



RAZAFINDRAVELLO Hermann